

Equipements sportifs - Travaux d'aménagement et de grosses réparations - Programme 1991 - Demandes de subventions au Département et transfert de crédits

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Chaque année, la Ville de Besançon réalise des travaux d'aménagement et de grosses réparations dans les différents équipements sportifs de la commune.

A la suite du vote du budget, la Commission Municipale des Sports propose le programme 1991 suivant :

Complexe sportif de Montrapon - Construction d'un vestiaire-douche - Travaux complémentaires	105 000 F TTC
Complexe sportif de la Malcombe - Arrosage intégré des terrains n° 1	180 000 F TTC
Complexe sportif Léo Lagrange - Réfection des enduits du mur du stade (côté tennis)	70 000 F TTC
Palais des sports - Remplacement des canalisations d'évacuation en sous-sol	100 000 F TTC
Piscine de Chalezeule - Travaux de rénovation des locaux	250 000 F TTC
Piscine couverte - Remplacement des châssis métalliques vitrés par un mur rideau en aluminium (Réfection des façades vitrées Est et Nord)	800 000 F TTC

Cette opération a déjà fait l'objet d'une délibération le 12 novembre 1990 approuvant le projet et sollicitant la participation du Département, le financement de la part ville étant à assurer sur le BP 1991.

Piscine couverte - Rénovation d'un logement de fonction	50 000 F TTC
Complexe sportif de Rosemont - Rénovation d'un logement de fonction	50 000 F TTC
Gymnase de la Malcombe - Salle d'haltérophilie - Remplacement translucide face Sud	35 000 F TTC
Gymnase Diderot - Rideau de séparation dans la grande salle	60 000 F TTC
Gymnase des Orchamps - Réfection des peintures extérieures	50 000 F TTC
Gymnase Jean Zay - Electricité du ring	<u>6 000 F TTC</u>
Total	1 756 000 F TTC

Le Conseil Municipal est invité à :

1) approuver le programme ci-dessus mentionné

2) autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

3) solliciter l'aide financière du Département pour l'ensemble du programme d'équipements sportifs, sauf pour le projet de réfection des façades vitrées Est et Nord de la piscine couverte, projet pour lequel la demande de participation du Conseil Général est confirmée.

Le financement de la part à la charge de la Ville est assuré par des crédits figurant au budget primitif de 1991. Les dépenses seront comptabilisées aux imputations suivantes :

- 903.50/232 00506 CS 33000
- 903.50/235 00506 CS 31200
- 903.51/232.00506 CS 30900
- 903.51/232 00506 CS 33000
- 903.51/232 90036 CS 31000
- 903.52/232.00506 CS 33000
- 903.52/232 84004 CS 33000.

Pour permettre le paiement des travaux d'aménagement et de grosses réparations de l'ensemble du programme indiqué précédemment, certaines de ces imputations devront être abondées par des crédits 1991 inscrits au chapitre 903.50/235 00506 CS 30000 qu'il convient de transférer comme suit :

180 000 F sur le chapitre 903.50/235 00506 CS 31200

215 000 F sur le chapitre 903.51/232 00506 CS 33000

105 000 F sur le chapitre 903.51/232 90036 CS 31000

140 000 F sur le chapitre 903.52/232 00506 CS 33000

650 000 F sur le chapitre 903.52/232.84004 CS 33000 (dont 600 000 F pour la réfection des façades vitrées de la piscine couverte),

4) inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations départementales, dès réception des décisions attributives de subventions, aux différentes imputations mentionnées ci-dessus, en recettes à l'article 1053 et en dépenses aux articles énumérés plus haut,

5) solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

M. PIERLOT : Je remarque dans ce programme, des travaux au complexe sportif de la Malcombe. Je pense qu'il est effectivement important d'en faire pour améliorer ce complexe sportif. Mon propos sera donc le problème des douches de la Malcombe. Je résume la situation : «le lycée Victor Hugo désire pouvoir utiliser ces douches, la Ville de Besançon n'y est pas opposée à condition qu'en soit payée l'utilisation. Le lycée dépendant de la Région, demande à celle-ci de prendre en charge cette dépense. La Région répond qu'elle a la charge des lycées mais pas des complexes sportifs. Ceci pourrait être risible s'il n'y avait pas en jeu des jeunes qui n'ont pas de moyens de se doucher après avoir fait leur séance d'éducation physique.

Lors de deux conseils d'établissement du lycée, je me suis fait interpellé en tant que représentant de la Ville sur ce problème et à ce jour il n'y a pas de solutions. Je voudrais simplement, sans qu'il y ait de polémique et pour ce cas tout à fait exceptionnel, que soit fait de la part de la Ville et du Conseil Régional, un pas en avant qui permettrait de répondre à l'attente de ces lycéens. Ne pourrait-on pas par exemple envisager la prise en charge des dépenses moitié Ville de Besançon, moitié Conseil Régional qui, si ce n'est pas satisfaisant sur le fond, permettrait de répondre momentanément au problème en attendant une solution définitive ?

M. TOURRAIN : C'est le serpent de mer l'histoire des douches de la Malcombe. A chaque conseil d'administration, je suis un peu gêné ; je suis Conseiller Municipal et j'y suis en tant que Conseiller Régional, alors à chaque fois...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ça m'étonnerait que vous soyez gêné !

M. TOURRAIN : ... je suis quand même gêné, un peu ! Aussi j'ai suggéré aux services de la Région de prendre contact avec vos services et de voir comment on pourrait régler cette question. Je rappelle que cela porte sur 27 000 F par an. Vous voyez que la dépense n'est pas très importante. Il y avait aussi une solution, c'est que le lycée la prenne sur ses propres fonds.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Quelle est la solution de l'Adjoint ?

M. FUSTER : L'Adjoint n'a pas de solution disions directe. Nous avons une étude à faire sur ce problème qui ne concerne pas uniquement le lycée Victor Hugo, mais les quatre autres lycées de la Ville (bientôt cinq). Il ne s'agit donc pas d'un cas particulier. Nous aurons donc à traiter ce problème pour les cinq lycées bisontins et éventuellement, je dis bien éventuellement, pour les collèges qui risquent d'avoir les mêmes problèmes. Nous sommes en train de travailler sur Victor Hugo et nous avons rencontré M. PERNET qui est l'Inspecteur Pédagogique Régional pour parler avec lui de ce problème. Il a donc contacté le Proviseur du Lycée Victor Hugo qui semblerait se rallier à la troisième proposition de M. TOURRAIN qui consiste à prélever sur ses fonds propres pour régler les douches. Nous en sommes là et les services techniques vont chiffrer le coût de cette prestation pour le lycée Victor Hugo. Suite à cela, une proposition sera faite au lycée et j'espère que le problème sera réglé dans ce sens-là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce sont des problèmes d'intendance, mais enfin il faut parler de tout.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.